

l'intérêt public que ces photocopies soient produites à la Chambre. Seules les protestations qu'a reçues le premier ministre constituent une offense, puisque la population canadienne est contre l'adoption de deux drapeaux.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il y a sûrement eu assez de discussion de part et d'autre, et la thèse a été exposée.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Ma foi, non, monsieur l'Orateur, car l'honorable député n'aurait pas dû se servir de cette expression. Les avis de motion ne sont pas considérés comme blessants sauf par les personnes aussi susceptibles que l'honorable député. Cette déclaration n'aurait pas dû être faite.

Des voix: Il faut la retirer.

M. l'Orateur: L'ordre du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, monsieur l'Orateur. La déclaration blessante faite par l'honorable député n'est pas recevable et je soutiens, si vous en décidez autrement—la décision a été prise—que des déclarations gratuites de ce genre ne devraient pas être permises... (*applaudissements*) Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que quelle que soit votre décision, je m'inclinerai comme toujours, mais je soutiens que la déclaration n'est pas acceptable.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable représentant a raison. Je suis sûr que l'honorable député retirera toute insinuation que renfermait sa réponse.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, si je me suis opposé à l'avis de motion c'est que sa rédaction est gauche et, je le répète, injurieuse. Il donne à une résolution inscrite au *Feuilleton* une interprétation inexacte. Cependant, je suis prêt à me rendre à la demande de l'honorable représentant et à faire la rétractation exigée, mais non pas à accepter ses termes maladroits ou blessants.

Des voix: Rétractation!

L'hon. M. Monteith: Vous ne nous ferez pas avaler ces balivernes.

M. Graffey: Le droit divin.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Jusqu'ici, il m'a été impossible de rappeler à la Chambre certaines directives données à la présidence. Je répète que les questions doivent être aussi brèves que possible, doivent traiter du sujet soulevé et ne doivent pas provoquer un débat. L'honorable député voudrait-il retirer sa déclaration, afin que nous puissions reprendre nos travaux?

[M. Pigeon.]

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à retirer cette expression mais je tiens à dire...

Des voix: Non!

M. Stewart: J'aimerais que Votre Honneur s'assure que lorsque les avis de motion sont publiés au *Feuilleton*, ils le soient en bon ordre.

M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, au sujet...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il n'y a pas lieu d'entamer un débat là-dessus. Il y a eu retrait.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: De l'avis de la présidence, il y a eu retrait en bonne et due forme. On a signalé qu'un plus grand soin devrait être apporté à la rédaction des questions et des motions, et c'est ce qu'on fera.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler qu'on a commis une injustice et je soulève la question de privilège. L'autre jour...

M. l'Orateur: Sauf erreur, la question de privilège a été réglée. Comme il y a eu retrait, il ne sert à rien de poursuivre la discussion dans ce sens. La question est définitivement réglée.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu de rétractation. C'était une rétractation conditionnelle.

M. l'Orateur: Je répète une fois de plus à l'honorable député qu'il n'y a pas lieu de poursuivre cette discussion. On a fait une rétractation. La question est classée.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, je désire prendre la parole...

Des voix: Règlement!

M. Aiken: J'ai le droit de parler en cette Chambre. Je suis déterminé à dire ce que j'ai l'intention de dire, sans tenir compte des honorables vis-à-vis. (*Exclamations*) Très bien, très bien. Dès que les collègues d'en face se seront un peu calmée, j'exposerai mon argument. Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour un autre motif. Mon objection découle d'une déclaration que Votre Honneur a faite cet après-midi à l'ouverture de la séance et qui a été suivie de la discussion que nous venons d'avoir.

L'autre jour, on a exigé du très honorable chef de l'opposition qu'il retire une déclaration. Il n'était pas obligé de la retirer et elle n'était pas du ressort de la Chambre. Or, la